

# CONTRAT LOSANGE

## Définition :

C'est une extension de la garantie Constructeur en 3 formules :

- 3 ans (2 ans de garantie constructeur +1), 60.000 Km\*
- 4 ans (2 ans de garantie constructeur + 2), 80.000 Km\*
- 5 ans (3 ans de garantie constructeur +1), 100.000 Km\*
- 4 ans (2 ans de garantie constructeur + 2), 120.000 Km\* pour les artisans commerçants.

\* Le contrat prend fin au 1er des 2 termes atteint, le kilométrage ou la durée.

## Bénéficiaires :

Toute personne physique ou morale (moins de 10 véhicules en parc).

Véhicules concernés : Tout véhicule particulier ou utilitaire d'un PTAC < à 3,5 T (et 3,9 T pour Master transport de personnes) neuf ou d'occasion Renault de moins de 12 mois.

## Souscription :

Le contrat peut être souscrit dès l'achat du véhicule ou dans les 12 mois suivant la date de livraison du véhicule.

## Mode de paiement :

Le contrat losange peut se régler au comptant, avec la Réserve de Poche ou encore être intégré dans le financement.

## Couverture :

Le contrat Losange est une extension de garantie qui s'ajoute aux 2 années de garantie constructeur et qui prend en charge :

- Le remplacement ou réparation des pièces mécaniques et électriques défectueuses, main d'œuvre comprise
- Prise en charge des lampes au Xénon, de l'embrayage et de l'échappement
- Les prestations d'assistance de la garantie Renault

Le Contrat Losange ne couvre pas :

- Les frais d'entretien conformément aux préconisations constructeur et ceux résultant de l'usure normale du véhicule ni la détérioration des pièces suite à une utilisation anormale du véhicule.
- Les éléments objet d'une transformation sur les autres pièces ou organes du véhicule.
- Les conséquences dues à l'utilisation d'un carburant non conforme
- pneumatiques et jantes - sellerie - carrosserie - joint d'étanchéité – batterie - autoradio et alarme (sauf montage en usine).

Cette liste est non exhaustive (voir contrat).

## Territorialité :

Le contrat Losange est reconnu dans l'ensemble du réseau Renault en France et dans les 27 pays d'Europe.

Dans certains pays, le client doit faire l'avance des frais. Cependant, sur envoi de ses factures, Sigma lui remboursera les sommes engagées.

## Avantages clients :

- Jusqu'à 5 ans de tranquillité d'esprit
- Une garantie de mobilité
- Le choix de la durée de garantie selon ses besoins
- Un argument de vente supplémentaire se don véhicule d'occasion.